



Conseil Communautaire du 8 octobre 2020  
À Yerres

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil Communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 35).*

**M. le PRÉSIDENT.**- Mes chers collègues, je vous invite à vous installer.

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*(Mme Sylvie DONCARLI est désignée secrétaire de séance.)*

► **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 12 JUIN, 05 JUILLET ET 9 JUILLET 2020**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote.

**M. PUJALS.**- Je n'étais pas présent aux deux derniers Conseils et donc je ne participerai pas au vote.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 12 juin 2020, qui est adopté à l'unanimité.*

*Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 5 juillet 2020, qui est adopté à l'unanimité.*

*Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 9 juillet 2020, qui est adopté à l'unanimité. (M. PUJALS ne participant pas au vote).*

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**M. le PRÉSIDENT.**- Avant d'examiner l'ordre du jour, je souhaite vous communiquer un certain nombre d'informations.

Je vous informe de la signature, ce samedi à 15h30 de la convention partenariale avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Brunoy.

Cette convention qui est importante engage la Région, l'Agglomération et le Département sur la rénovation de ce site essentiel pour la biodiversité, qui est une antenne du Muséum.

Je vous invite à vous joindre à nous pour cette signature symbolique.

Je vous informe, et je vous propose que l'on adresse un mail à tous les élus du Conseil Communautaire, qu'il y a eu des mouvements dans les services de l'Agglomération depuis la rentrée. Il y en aura d'ailleurs d'autres et je vous ferai un point plus précis en fin de séance.

Je vous fais part du grand succès qu'a remporté notre Opération « Quartiers d'été » qui s'est déroulée conjointement entre l'Agglomération, le Département et l'État, sur les 7 quartiers Politique de la Ville du territoire. Si l'on fait l'addition du nombre de jeunes accueillis, ce sont 700 jeunes qui ont profité des actions dans le cadre de ce dispositif mis en place spécifiquement dans la période post-Covid.

Nous travaillons conjointement avec l'État et le Département pour voir de quelle manière nous

tirons les leçons de cette expérience et de quelle manière nous pourrions, à l'occasion des vacances scolaires, pérenniser ce dispositif qui semble avoir rencontré son public, notamment un public que nous ne touchions pas forcément auparavant au travers des structures que nous avons pour habitude d'ouvrir au cours de l'été.

Je vous invite à participer nombreux à Val d'Yerres Val de Seine en Rose et au challenge qui est lancé d'une course virtuelle dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein, en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer.

Je vous informe aussi que nous avançons bien sur le dossier de Rénovation de La Plaine à Épinay-sous-Sénart, avec une réunion du COPIL qui s'est tenue le 2 octobre dernier. Donc le dossier d'Épinay-sous-Sénart doit passer au Comité d'Engagement de l'ANRU le 10 décembre prochain.

Le forum de l'Emploi, en saluant le travail réalisé par Faten BENAHMED sur cette période très contrainte, qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre dernier à Vigneux-sur-Seine, s'est très bien déroulé et surtout nous avons reçu beaucoup d'offres des entreprises présentes. 611 personnes se sont déplacées et ce sont 196 postes qui ont été proposés au public, auxquels il faut ajouter plusieurs centaines d'offres d'emplois des deux « parrains » présents lors de cette manifestation qui sont les patrons de Domino's Pizza et de l'hôtel Logis.

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous revoir depuis l'été dernier et donc je vous indique que fort heureusement nos différents équipements ont rouvert au public dans des conditions de fonctionnement à peu près normales, notamment pour les équipements culturels.

Les conservatoires ont effectué une rentrée avec un nombre d'élèves quasi équivalent à celui de l'an dernier. Nous étions un peu inquiets quant à la capacité de nos concitoyens à se réinscrire et nous remarquons qu'à l'exception de l'activité Danse, le public est revenu ; nous atteignons quasiment les effectifs des autres années. Ce n'est pas le cas des cinémas qui, comme à l'échelle nationale, souffrent d'une baisse de fréquentation très forte (70 % sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine).

Je termine sur une note plus positive s'agissant de la culture. Nous commençons le projet DEMOS, en partenariat avec la Philharmonie de Paris : ce très beau projet permettra à 105 jeunes de notre Agglomération d'apprendre un instrument et de se produire lors d'un premier concert à la fin de cette saison. C'est un programme dont nous aurons sans doute l'occasion de reparler parce que c'est une très belle démarche pour initier à la musique des publics qui en sont malheureusement éloignés.

Vous vous rappelez que nous avons voté me semble-t-il le 12 juin, à Montgeron, l'adhésion au Fonds Résilience lancé par la Région.

À ce jour, 16 entreprises du Val d'Yerres Val de Seine ont bénéficié de ce dispositif, pour un montant total de 311 024 € de soutien du Fonds Résilience.

Vous avez dû remarquer que malgré la crise, nous avons publié les publications de l'Agglomération, dans lesquelles vous avez certainement observé un petit toilettage du magazine de l'Agglomération et la publication du nouveau logo de l'Agglomération.

Ce logo a été proposé gracieusement par une entreprise du Val d'Yerres qui est implantée à Brunoy, si ma mémoire est bonne. Il avait été adopté par les maires il y a un peu plus d'un an mais nous ne l'avons pas mis en musique compte tenu de la période électorale.

Ce logo symbolise au travers de 9 demi-cercles nos 9 communes : les couleurs bleue et verte correspondent à celles de notre territoire et le petit demi-cercle jaune ou orange est la touche lumineuse et l'espoir.

C'est, me semble-t-il, un beau symbole graphique du travail et du projet que nous pouvons conduire ensemble.

Au-delà du logo et du magazine, vous avez peut-être remarqué que nous avons publié cinq Boucles de découverte du territoire, de promenade que je vous invite à faire découvrir à nos concitoyens.

Je terminerai en vous indiquant que nous comptons inaugurer au tout début de l'année prochaine la médiathèque Jean de La Fontaine de Quincy-sous-Sénart, dont les travaux sont en voie d'achèvement. J'ai eu l'occasion d'y passer récemment.

Nous allons débiter, j'espère à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine, les travaux du siège qui, vous le savez, sont prévus à Yerres sur l'ancien bâtiment du Centre Hospitalier Sud Francilien (l'unité clinique Lacan).

Ce sont les informations que je souhaitais vous communiquer en ouverture.

#### ► LECTURE DES DECISIONS

**M. le PRÉSIDENT.**- Avez-vous des questions au sujet des décisions qui vous ont été transmises ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous propose alors de passer à notre ordre du jour.

#### **I. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS D'ÎLE-DE-FRANCE**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Les candidats sont Mme Sylvie CARILLON et M. Romain COLAS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune autre*)

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

**M. SELLAMI.**- Nous sommes pour le vote à main levée, bien sûr.

La personne qui est proposée est donc Mme Sylvie CARILLON ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Mme Sylvie CARILLON en tant que titulaire et, M. Romain COLAS, en tant que suppléant.

**M. SELLAMI.**- Comme nous l'avions dit lors du tout premier Conseil communautaire, nous attachons une importance toute particulière à la prévention des déchets, au-delà du traitement et de l'enlèvement des ordures ménagères. Trier c'est bien, ne pas produire de déchet du tout c'est encore mieux.

C'est pourquoi nous aimerions entendre la conseillère qui est proposée, pour qu'elle nous explique en deux minutes comment elle entend travailler au sein de cette commission et comment elle entend associer les associations et les citoyens du Val d'Yerres Val de Seine. Cette prise de parole pourrait éventuellement être de nature à nous inciter à nous associer à ce vote, si l'ambition est suffisamment perçue. Autrement, nous nous abstenons.

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous placez la barre haute. Je ne sais pas si Sylvie CARILLON, avant même de siéger dans cette instance régionale...

**Mme CARILLON.**- Je me suis proposée parce qu'en étant conseillère régionale je siége déjà au sein du Conseil Régional dans certaines commissions, notamment celle sur les déchets et donc l'économie circulaire, les plans de prévention. Il me semble aussi important de faire le lien avec la Communauté d'Agglomération pour associer -je l'ai toujours fait sur ma délégation précédemment et c'est aussi une volonté du Président- plus de conseillers communautaires et également des conseillers municipaux sur toutes les commissions et donc je pense que nous allons vraiment travailler en bonne intelligence sur ces sujets.

**M. le PRÉSIDENT.**- J'imagine que vous êtes convaincus.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Néanmoins, je vois dans cette abstention une abstention positive et donc des encouragements.

Mme Sylvie CARILLON et M. Romain COLAS sont désignés pour nous représenter et nous leur souhaitons bon courage sur ce chantier qui est extrêmement important.

## **II. DESIGNATION DES REPRESENTANTS VYVS AU SEIN DE LA COMMISSION AAGV DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CROSNE-VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ai reçu deux candidatures : la première, celle de Mme Christine GARNIER au titre de sa délégation et, la deuxième, celle de M. Michaël DAMIATI, au titre du territoire. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune autre*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Bon courage à nos deux représentants.

## **III. ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- À cet égard, j'ai eu un échange très rapide avec certains collègues et c'est un sujet qui a bien évidemment été vu en Bureau Communautaire avec les maires auparavant.

Il s'agit de modifications qui visent à appliquer strictement la loi du 27 décembre 2019 et en aucun cas à prendre des initiatives locales d'extension ou de restriction de la compétence communautaire par rapport à chacune des villes.

Je sais que très légitimement un certain nombre de personnes peuvent s'interroger sur la rédaction et sur la capacité que nous aurions à rajouter des termes. Néanmoins, c'est l'application stricte de la loi.

L'amendement a-t-il été diffusé à tous les élus ? Cela devrait être fait.

Je vous laisserai présenter votre amendement si vous le souhaitez mais je demande que lorsque les amendements sont déposés, ils puissent être transmis à tous les membres du Conseil Communautaire avant la séance si possible, ou au moins sur table.

Toutefois, vous avez compris que je ne pourrai pas y faire droit, compte tenu de ce que je viens de vous indiquer et je vous propose d'ouvrir la discussion sans plus tarder.

**M. GUIGNARD.**- Concernant l'amendement que j'ai déposé, on s'étonnait de la disparition du mot « emploi » dans le nouvel article 4.0.2 car il était cité 8 fois dans l'ancien article 4.0.3. Cela démontrait notre ambition sur la problématique emploi, et le supprimer entièrement des statuts m'a paru étrange.

Si on a toujours une ambition sur cette problématique, c'est pourquoi j'ai proposé de rajouter le mot « emploi » dans le nouvel article 4.0.2.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Réponse négative*)

Je vous ai donné la philosophie qui m'amène à proposer le rejet de votre amendement.

Toutefois, pour vous faire une réponse technique précise, je vous indique que la compétence Emploi est une compétence obligatoire de l'Agglomération qui est prévue par l'article L.5216-5 I 4° du Code général des collectivités territoriales, et que l'article 4.0.2 qui fait l'objet de la modification concerne uniquement les compétences supplémentaires, facultatives et pas les compétences obligatoires et donc ne fait pas partie des éléments qui sont modifiés au titre de la compétence et des statuts de notre EPCI.

**M. GUIGNARD.**- Si je comprends bien, on a la compétence mais elle n'est pas écrite et donc on n'utilise pas le mot dans nos statuts.

**M. le PRÉSIDENT.**- Elle est écrite, mais pas au même article et donc pas dans un article qui est modifié aujourd'hui.

**M. GUIGNARD.**- Elle est écrite sans que le mot « emploi » y figure. C'est juste une remarque.

C'est tout de même bizarre. On a une compétence, mais on n'utilise pas le mot dans les statuts. Avouez que c'est un peu étrange.

**M. le PRÉSIDENT.**- Encore une fois, nous ne faisons qu'appliquer la loi qui prévoit les compétences obligatoires.

Je parle sous contrôle de l'Administration, j'imagine qu'au titre de la compétence obligatoire le mot « emploi » figure bien dans les compétences...

**M. GUIGNARD.**- Non, je vous confirme qu'il n'y est pas.

**M. le PRÉSIDENT.**- Là, nous ne faisons que modifier des articles et donc il y a un article spécifique qui parle de la compétence où le mot « emploi » est cité.

**M. GUIGNARD.**- Non.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est le 4.01, exactement, qui est donc l'application stricte de la loi, qui prévoit -c'est vrai que le terme « emploi » n'y figure pas et on pourrait le faire remarquer au législateur- « *animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de*

*prévention de la délinquance* ». C'est à ce titre-là, mais c'est une rédaction législative, que nous exerçons notre compétence Emploi.

Vous avez remarqué aussi que c'était une priorité donnée par l'exécutif communautaire à ce mandat, puisque nous avons distingué la délégation Économique de la délégation Emploi et que la Vice-Présidente en charge de l'emploi a très vite souhaité prendre en main cette compétence et prendre des initiatives.

Vous pouvez donc être assurés qu'au-delà des termes de nos statuts, nous avons bien l'intention, surtout dans cette période qui s'annonce très compliquée, d'agir en faveur de l'emploi de nos concitoyens.

Je partage votre remarque mais je ne peux pas y faire droit.

**M. GUIGNARD.**- D'accord.

**M. le PRÉSIDENT.**- Maintenez-vous tout de même votre amendement ?

**M. GUIGNARD.**- On va le maintenir oui, ainsi on s'exprimera dessus.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur l'amendement, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement proposé par le Groupe Rassemblement de Gauche et Écologiste, qui est rejeté avec 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. GUIGNARD.**- Je souhaiterais faire une intervention à la suite du vote de notre amendement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous en prie.

**M. GUIGNARD.**- Nous sommes *a priori* favorables au transfert de compétences des communes vers l'Agglomération. Mais nous avons deux remarques : une de détail et une de fond.

La Communauté d'Agglomération va pouvoir coordonner les marchés publics et groupements d'achats. Très bien. A-t-on estimé les impacts en termes de contrôle démocratique ? Comment les oppositions municipales qui ne sont pas représentées vont-elles pouvoir s'informer et contrôler ces marchés publics ?

Sur le fond, à quoi bon transférer toujours plus de compétences à l'Agglomération sur le papier s'il n'y a pas de vraie volonté de la part des élus de transférer réellement ces compétences ? À titre d'exemple, le SCOT, le PLH, le PLUi qui va venir, la mutualisation des ordures ménagères aussi qui viendra peut-être un jour.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Vous avez compris que sur le regroupement des marchés, c'est la volonté des communes et c'est la capacité pour l'Agglomération de lancer des marchés et de mutualiser un certain nombre de prestations.

Sur le reste, je peux partager là aussi vos interrogations. La question démocratique peut se poser. J'espère et je sais que vous avez commencé à l'exercer... D'ailleurs, je veux dire aux 4 présidents de commission qui ont été élus et dont vous avez remarqué qu'ils n'appartiennent pas à l'exécutif communautaire, qu'il va y avoir dans les prochains jours une réunion pour les inviter à voir de quelle manière les réunions peuvent se tenir.

L'objectif que nous avons bien rappelé lors d'une réunion avec l'ensemble des maires est que désormais des points hors ordre du jour du Conseil Communautaire pourront être examinés en commission.

Je sais, par exemple, que M. Romain COLAS a indiqué son souhait d'avoir une préparation du budget 2021 en amont, qui permette d'avoir deux ou trois réunions de la commission Ressources pour ainsi définir les objectifs avant de passer en Conseil Communautaire.

J'espère que ce fonctionnement des commissions permettra un meilleur contrôle démocratique de l'ensemble des conseillers communautaires et d'ailleurs pas uniquement de ceux qui appartiennent à l'opposition.

J'avais fait le constat, lors du précédent mandat, que les membres de la majorité aussi avaient un exercice de leur mandat qui était sans doute moins soutenu que dans leur exercice municipal. En bureau municipal, généralement on voit les dossiers avant leur passage en conseil municipal, ce qui est moins le cas du Conseil Communautaire. D'où l'importance pour moi et pour l'ensemble des membres du Bureau Communautaire que tous les membres du Conseil puissent être associés aux travaux en amont et que les commissions soient des lieux d'expression, de travail et, pourquoi pas, d'amendement.

À partir du moment où la proposition est honnête, est responsable et rentre dans les canons budgétaires, je suis persuadé que de bonnes propositions émergeront en commission et que nous pourrions en tenir compte.

Il faut que ce travail se mette en place progressivement et j'ai bien conscience que cela ne résout pas la question que vous avez posée accessoirement de la représentation des autres oppositions qui ne sont pas au Conseil Communautaire. Certaines oppositions municipales ne siègent pas au Conseil Communautaire, c'est le cas dans la vôtre notamment mais aussi dans d'autres communes. Malheureusement, je ne peux pas aller au-delà.

Nous passons aux votes.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur les délibérations qui sont adoptées à la majorité absolue avec 7 voix s'abstenant M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, Mme LANDRAU (pouvoir de M. BATTESTI) et M. DEGEN.)**

#### **IV. INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Il n'y a aucun changement, si ce n'est que la loi prévoit que dans les cinq ans suivant la fusion de l'Agglomération une délibération doit préciser les critères de zonage pour le prélèvement de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La délibération qui vous est soumise propose de maintenir les zones telles qu'elles existent aujourd'hui, avec l'objectif -nous avons eu l'occasion d'en parler, me semble-t-il- de remettre à plat un certain nombre de dispositions dans le cadre du travail qui va être conduit dans les deux ou trois ans qui viennent sur la politique des déchets qui, pour le coup, relève de la délégation de Mme Sylvie CARILLON.

**M. CARRÈRE.**- J'ai deux questions.



S'agissant de la question qui avait effectivement été abordée au cours de la commission Ressources relative à l'harmonisation des zones, y a-t-il encore nécessité de maintenir ces zones et la Communauté d'Agglomération a-t-elle la volonté de travailler sur un lissage de l'ensemble de ces zones ?

Au sujet de l'accès aux déchetteries de l'ensemble du territoire, il paraît complètement aberrant aujourd'hui que certains habitants de Yerres ne puissent pas accéder à la déchetterie de Montgeron, qui est quand même plus près que d'aller à Varennes-Jarcy.

Je sais bien que d'autres projets sont prévus sur le territoire. Toutefois, si on pouvait avoir une harmonisation et que l'ensemble des habitants puissent aller dans n'importe quelle déchetterie du territoire, ce serait quelque chose de très positif et de très lisible pour toute la population.

C'est pourquoi je demande instamment qu'une réflexion soit menée sur ce sujet. On pourrait, par exemple, faire un système de conventionnement. Cela doit être possible, car c'est une demande très importante et une attente très forte de la population.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Réponse négative*)

Nous partageons.

Vous savez que c'est lié à l'adhésion des deux ex-territoires à deux syndicats et que nous n'avons pas la possibilité juridique, même je pense par voie de convention, de régler ce point-là. Cependant, je suis prêt à étudier une convention qui le permettra de façon temporaire et ce que vous dites de Montgeron vers Yerres vaut dans l'autre sens aussi sur l'ensemble du territoire. Le fait aussi qu'il y ait des coupures entre l'ex-territoire du Val d'Yerres et l'ex-territoire de Val-de-Seine est préjudiciable et n'est pas compréhensible pour les usagers.

Ce sont des sujets qui sont devant nous, qu'il va falloir traiter. Au même titre que l'eau, nous avons eu l'occasion d'en parler avec Christine COTTE, s'agissant de la convergence des tarifs.

Ce sont de beaux dossiers que nous allons traiter et je comprends votre impatience, qui est plus facile à exprimer lorsqu'on est dans l'opposition que dans la majorité.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

## **V. REITERATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A 1001 VIES HABITAT**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- « Réitération » signifie que nous renouvelons la garantie d'emprunt à 1001 Vies Habitat à hauteur de 2 760 264,63 €.

Vous avez compris qu'il s'agissait de baisser les prochaines annuités 2020-2023 et, j'imagine, de prolonger un peu la durée de la garantie d'emprunt (4 années supplémentaires).

Y a-t-il des interventions ? (*Réponse négative*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

## **VI. SIGNATURE DE LA CONVENTION GUSP DE LA CROIX-BLANCHE 2020-2023**

---

**M. CHAZAL.-** La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un dispositif de la Politique de la Ville qui consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à la vie quotidienne des habitants.

Afin d'améliorer la coordination, la réactivité et l'efficacité des interventions, les principes requis pour mettre en place, suivre et faire vivre une convention GUSP sont les suivants :

- Mener un travail de diagnostic, partagé entre les partenaires ;
- Élaborer des programmes d'actions partagés par quartier qui engagent tous les partenaires ;
- Capitaliser et mutualiser au maximum les moyens humains, techniques et financiers ;
- Coordonner les interventions et favoriser la mise en réseau des acteurs de terrain ;
- Identifier des interlocuteurs référents ;

Les conventions GUSP mises en œuvre sur les 4 quartiers prioritaires du contrat de ville en vigueur n'ayant pas le même calendrier, il s'agira ici de valider le renouvellement de la convention GUSP du quartier de la Croix-Blanche à Vigneux-sur-Seine.

Quatre axes d'amélioration ont été retenus :

- Renforcer la propreté et l'entretien des espaces ;
- Sécuriser les espaces ;
- Améliorer les services urbains tels que les ordures ménagères, le tri sélectif et les encombrants ;
- Soutenir le développement local et social.

Cette convention est établie pour une durée de trois ans (jusqu'en 2023) et fera l'objet d'un suivi semestriel à travers l'organisation de comités de suivi technique et d'une évaluation annuelle lors d'un comité de pilotage.

Elle se décline en 13 fiches actions qui sont annexées à votre dossier.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de cette nouvelle convention.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. GUIGNARD.-** Concernant les fiches actions incluses dans la convention, nous voyons d'un bon œil les nouvelles fiches actions du thème 4 « animation de la vie locale et implication des habitants » ; un thème qu'il faudra mettre en œuvre et suivre avec la plus grande attention.

Nous demandons que les élus communautaires soient informés régulièrement des résultats des évaluations quantitatives et qualitatives, ainsi que des nouvelles actions décidées.

Cette convention étant un document évolutif, nous souhaiterions que les élus restent informés des nouvelles actions décidées et donc d'une éventuelle révision de cette convention.

Nous souhaiterions aussi connaître l'ordre de grandeur de la baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties consentie aux bailleurs sociaux, suite à l'abattement de 30 % appliqué depuis 2001.

**M. CHAZAL.-** Si vous souhaitez le montant, je ne l'ai pas en tête.

Si je peux juste apporter une précision, notamment sur le quartier de la Croix-Blanche, il faut bien prendre en compte que pour les nouvelles réhabilitations c'est-à-dire lorsque le programme ANRU se termine sur un quartier, on ne peut pas appliquer l'abattement TFPB pendant 10 ans. C'est le cas à Vigneux-sur-Seine où le gros bailleur qui est I3F n'a pas d'abattement pendant 10 ans.

C'est aussi une contrainte financière pour la commune puisque c'est de l'impôt foncier qui est normalement reversé pour améliorer le quartier.

D'autres bailleurs qui se trouvent sur ce quartier comme la SIEMP ont un abattement TFPB.

Nous l'avons remonté au Préfet lundi, au cours d'une réunion : le fait que les bailleurs ne puissent pas en bénéficier pendant 10 ans pose des difficultés ; 10 ans, c'est beaucoup trop long. Déjà, des premières tranches sont très abimées et donc nous l'avons remonté au Préfet pour savoir si on pouvait améliorer ce dispositif et réduire ces 10 années.

**M. le PRÉSIDENT.**- Quand le Vice-Président n'a pas la réponse, le Président l'a et donc il s'agit de 1 M€.

**M. CHAZAL.**- Merci à l'Administration!

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vais te dire pourquoi.

Je ne me rappelle plus si nous avons eu le débat la fois dernière, en tout cas c'est un sujet de préoccupation et nous en avons parlé ensemble avec Mme Christine GARNIER, parce que nous avons du mal à connaître l'utilisation qui est faite par les bailleurs de cette exonération.

Je vous avais fait part d'un souci particulier.

Lorsque j'avais posé la question à la Direction Départementale des Territoires / Services de l'État qui est chargée de contrôler l'utilisation des fonds, cette Direction m'avait répondu qu'elle n'avait pas les moyens de faire ce contrôle, ce qui n'est pas très rassurant.

Fort heureusement, nous avons quand même à l'Agglomération le montant de 1 M€ et la liste des dépenses qui sont affectées au regard de cette exonération. Il y a beaucoup de lignes et j'ai donc demandé la réalisation d'une analyse critique de l'utilisation de cette exonération pour voir si cela correspond bien aux canons de la loi. J'espère que nous pourrons vous en faire un retour.

Typiquement, ce sujet pourrait être abordé en commission.

**M. CHAZAL.**- Ce sujet a été abordé en commission et c'est quelque chose qui peut être travaillé sans aucun problème.

Les tableaux peuvent être mis à votre portée sans aucun souci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Parfait. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. DEGEN.**- J'ai une question concernant la précédente convention. J'ai cherché dans les documents à télécharger ce qu'on appelle l'évaluation, le bilan. Je ne sais pas si ce document est accessible, ou peut-être que je n'ai pas compris et que ce document est dans un autre répertoire ?

**M. CHAZAL.**- Je ne sais pas s'il est accessible sur le site de la Communauté d'Agglomération.

**M. DEGEN.**- Dans les documents que nous avons reçus, je ne l'ai pas trouvé. En revanche, j'ai trouvé le diagnostic social dans les annexes.

**M. CHAZAL.**- Le bilan de la précédente convention n'est pas en ligne. Néanmoins, il peut vous être transmis.

**M. DEGEN.**- Ce serait effectivement intéressant d'y avoir accès et je vous en remercie.

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

**VII. PRU PRAIRIE DE L'OLY – AVENANT N°1 DE LA DELEGATION D'UNE MAITRISE D'OUVRAGE A BATIGÈRE ILE-DE-FRANCE POUR LA REALISATION ET VIABILISATION DE LA VOIE DITE « EX AFL »**

---

**Mme GARNIER.**- Je vous rappelle l'historique. Le 25 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération avait délégué une maîtrise d'ouvrage à la Société BATIGÈRE pour la réalisation de la voie AFL et la fiabilisation du foncier.

Les travaux consistaient en deux parties :

La première partie portait sur les travaux de terrassement, les structures de voirie, les raccordements d'eaux usées et les branchements.

La deuxième partie portait sur la viabilisation et la création de plateformes en vue de construire 16 logements individuels, neufs.

La première partie a été réalisée.

La deuxième partie n'a pas pu avoir lieu, car la première consultation s'est révélée infructueuse. Une deuxième consultation a été lancée par la Société BATIGÈRE EN ILE-DE-FRANCE et elle est actuellement en cours.

Je rappelle que tout ceci est sur la période de l'ANRU 1.

La convention de mandat initial était d'une durée de deux ans (2018 et 2019). Elle est arrivée à la fin de sa validité et la Société BATIGÈRE EN ILE-DE-FRANCE souhaite établir un avenant pour finaliser l'opération, en prorogeant par avenant de ladite convention de deux ans la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les travaux commenceraient en novembre 2020 et seraient livrables au printemps 2022.

Je vous propose d'approuver cet avenant n°1 de la convention de mandat, permettant une prorogation de deux ans de la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération et la Société BATIGÈRE EN ILE-DE-FRANCE et d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? (*Réponse négative*)

Je vous propose de passer au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, MME CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI,**

**M. le PRÉSIDENT.**- Votre Groupe porte-t-il un nom ?

**M. SELLAMI.**- Oui, le Groupe Rassemblement de Gauche et Écologiste.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je me rappelle que c'était facile pour moi puisque vous aviez eu le souci de me simplifier la vie en prenant le même nom que le groupe d'opposition au Département !

#### **VIII. PEPINIÈRE – HOTEL D'ENTREPRISES : RENOUELEMENT DU CONTRAT LOCATION AVEC LA SCI TIVOLI A QUINCY-SOUS-SENART**

---

**M. GALLIER.**- Je vous signale la remise sur table ce soir d'un rapport modificatif qui porte essentiellement sur les éléments financiers concernant le loyer.

Sans faire un très long historique, je souhaite vous rappeler un peu ce qu'est la pépinière.

Cet établissement est ouvert depuis 2011.

La pépinière est installée dans un immeuble à Quincy-sous-Sénart.

Cette structure accueille aujourd'hui 13 entreprises et elle offre une domiciliation à 7 autres entreprises, avec un taux d'occupation de 67 %, qui a pu être un peu meilleur, et notamment un espace de coworking qui est plutôt aujourd'hui assez peu utilisé. Je ne vous donne pas les surfaces, elles figurent dans le document qui vous a été remis.

Ce soir, il vous est proposé d'autoriser M. le Président à renouveler le bail qui a été consenti par le propriétaire de cet immeuble (la Société Financière TIVOLI de Quincy-sous-Sénart), dans des termes qui sont finalement très proches, notamment en termes de loyer, de ceux qui étaient pratiqués jusqu'à présent.

Il s'agit d'un bail 3, 6, 9 classique.

Je vous rappelle que l'Agglomération ensuite reloue ces surfaces à des entreprises bénéficiant du statut de pépiniériste, plutôt des entreprises nouvellement créées sur le territoire qu'il s'agit d'accompagner pendant leurs premières années de vie, en leur offrant un lieu d'exercice de leur activité agréable, doté de l'ensemble des outils que l'on peut souhaiter voir installer sur ce type d'implantation, à un tarif relativement plus bas que les prix du marché.

Il s'agit de renouveler, pour une première période triennale, ce contrat.

Je ne vais pas vous faire un rapport d'étonnement puisque je découvre un peu le domaine du développement économique. Cependant, et sur le sujet j'aurai sans doute à parler avec le Président et notamment avec le Bureau Communautaire, je sens bien que cette pépinière a besoin aujourd'hui d'un second souffle et que toute la problématique des conditions d'accueil des entreprises sur notre territoire et de parcours de celles-ci au sein du territoire devra être posée.

Une des grandes difficultés de notre pépinière aujourd'hui est que finalement le taux de rotation en son sein est extrêmement faible et que les pépiniéristes qui sont en place bougent assez peu, ce qui est totalement contradictoire avec la logique de la pépinière.

C'est un élément sur lequel nous reviendrons. Je me suis d'ailleurs engagé auprès de la commission à revenir d'ici 6 mois avec un plan d'actions un peu plus ficelé sur cet équipement communautaire, qui est malgré tout, et je le considère comme tel, un élément essentiel de la

politique de développement économique que nous devons mettre en œuvre et surtout développer sur notre territoire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Nous pouvons ouvrir le débat sur cette délibération.

**M. SELLAMI.**- Le sujet a effectivement été abordé en commission et a donné lieu à des échanges intéressants.

Nous sommes évidemment favorables à ce que l'Agglomération accompagne la création de nouvelles activités.

Lors des échanges en commission, sans les refaire *in extenso*, nous avons notamment évoqué la possibilité (à creuser et à instruire) d'utiliser des locaux appartenant à l'Agglomération, qui pourraient être réaffectés à cet usage-là plutôt que de les louer nécessairement, ou en plus de cette pépinière qui a été décrite.

Nous avons aussi noté que l'Agglomération allait travailler à améliorer la rotation des entreprises au sein de cette pépinière. Cela peut être fait notamment avec des loyers progressifs. Il existe certainement des solutions.

Nous souhaiterions surtout qu'il soit prévu et réfléchi d'élargir l'accompagnement à l'installation d'activités autres que tertiaires.

Les locaux de la pépinière de Quincy-sous-Sénart sont des bureaux et nous souhaiterions qu'il puisse y avoir des possibilités sur l'Agglomération pour héberger des activités artisanales ou de transformation, ou encore, comme le font certaines agglomérations de plus en plus nombreuses en France, l'installation de pépinières pour des producteurs agricoles. C'est la formule des espaces-tests agricoles dont de plus en plus d'agglomérations se dotent. Il reste encore quelques terrains qui le permettraient sur l'Agglomération et donc ce serait un vrai choix pour une agglomération qui fait de l'excellence environnementale un des axes majeurs de son projet de territoire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Réponse négative*)

Bruno GALLIER souhaite-t-il réagir ?

**M. GALLIER.**- Suite aux propos qui viennent d'être exprimés par M. SELLAMI, nous ne pouvons être que d'accord sur l'ambition qu'il faut nous donner pour améliorer l'accueil et le parcours des nouvelles entreprises sur notre territoire. Il existe en effet plusieurs formules, il existe aussi plusieurs cibles et c'est l'ensemble de ces sujets qu'il va falloir maintenant approfondir.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Nous passons au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

## **IX. AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DSP EAU POTABLE CONCERNANT LA COMMUNE DE DRAVEIL**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ai oublié de vous indiquer en ouverture de séance que je retirais ce point de l'ordre du jour. Un certain nombre d'interrogations ont été posées en commission et Christine COTTE, en accord avec la ville de Draveil, propose de remettre l'ouvrage sur le métier.

Nous reviendrons sur ce point lors de la prochaine séance.

## **X. AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DE VENTE ET DON DE LIVRES EXCLUS DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES**

---

**M. DAMIATI.**- La délibération qui vous est proposée ce soir est l'autorisation pour la vente et le don de livres en dehors de la partie gérée par l'association Recyclivre, tout d'abord pour l'étendre aux médiathèques transférées au Val d'Yerres Val de Seine en 2018, et aussi ajouter la possibilité d'avoir des dons de documents dans ces médiathèques pour que ce qui n'est pas pris par l'association Recyclivre puisse être vendu au sein de ces médiathèques.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Bonne initiative.

Cela fait-il réagir certains d'entre vous ? (*Réponse négative*)

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

## **XI. AVENANT N°1 AU CONTRAT DSP PISCINES**

---

**M. DAMIATI.**- Je vais vous présenter cette délibération en l'absence du Vice-Président en charge des sports, M. Damien ALLOUCH.

La délibération qui vous est présentée est une modification plutôt technique, puisqu'une erreur s'est installée dans le document qui vous a été remis.

Le montant global reste inchangé, simplement vous remarquerez que le montant pour chacun des équipements est différent et c'est donc la délibération qu'il vous est proposé de valider.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Réponse négative*)

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, MME CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI,**

## **XII. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE L'ADCI CONCERNANT LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CINEMA PARADISO**

---

**M. DAMIATI.**- Vous avez eu connaissance du rapport concernant l'ADCI qui gère en délégation de service public le cinéma Paradiso et qui gère aussi à titre privé le cinéma Le Buxy à Boussy-Saint-Antoine.

2019 a été une très bonne année.

2019 nous paraît loin, puisque nous sommes déjà en 2020. Nous regardons le rapport d'activité sur l'année 2019 et nous connaissons, cette année, une certaine particularité ces derniers mois.

Néanmoins, l'année 2019 pour l'ADCI a été une très bonne année étant donné que son déficit s'est amoindri.

Tout ce qui avait été programmé notamment en direction de la jeunesse a été mis en place avec des villes comme Yerres. Seulement, la crise sanitaire a nécessité l'arrêt de ces différentes organisations.

Aujourd'hui, la question qu'il faut se poser à l'issue du rapport qui vous a été remis porte sur la suite. En effet, vous connaissez certainement la situation du monde du spectacle et plus particulièrement des cinémas.

Une conférence s'est tenue à Deauville il y a quelques semaines pour entendre les propos du gouvernement sur l'aide notamment des salles de cinéma et ainsi éviter leur fermeture. Seulement, l'aide qu'il octroie n'est pas forcément à la hauteur de ce qu'attendaient les personnes qui gèrent ces salles et il va falloir trouver des solutions.

La question qu'il faut nous poser, mes chers collègues, est sur le futur de la culture en général et plus particulièrement des salles de spectacle.

Nous avons reçu ce matin M. et Mme DEMOULIN, les gérants de l'ADCI, et nous avons d'ores et déjà parlé du futur et notamment de solutions.

Je tiens à signaler l'excellent travail de l'Administration car nous avons d'ores et déjà pu flécher une recette de 100 000 € qui pourrait venir combler l'année à venir. Elle pourrait permettre aussi une année plus sereine et d'espérer une année 2021 avec un retour peut-être pas forcément à la normale, en tout cas avec une hausse des fréquentations des salles obscures.

C'est ce que je pouvais vous dire au sujet de ce rapport.

Ce qui nous intéresse là est évidemment ce qu'il s'est passé en 2019, néanmoins ce qui est surtout prépondérant et pour nous et pour les choix que nous devons faire c'est le futur qui nous attend.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Le rapport d'activité 2019 de l'ADCI, la première année du nouveau mandat de délégation de cinq ans, semble montrer un respect du cahier des charges, sans grande ambition.

Nous serions intéressés d'avoir des données sur l'origine géographique et l'âge des spectateurs du cinéma Paradiso.

Nous profitons de cette délibération pour exprimer une fois encore notre attachement au fonctionnement en régie publique de l'autre cinéma de notre Agglomération, Le Cyrano, cinéma Art & Essai. Nous en profitons pour remercier l'ancienne directrice, Sonia BRUN, pour tout ce qu'elle a accompli pendant des années, qui a suscité beaucoup de vocations de cinéma dans le territoire et nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice, Audrey BOURIC.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Réponse négative*)

Michaël, une réaction ?

**M. DAMIATI.**- Non, pas particulièrement.

Vous avez raison de signaler le départ de Sonia BRUN qui a largement œuvré, c'est vrai, et de souhaiter la bienvenue à Audrey BOURIC qui la remplace. Nous sommes heureux d'avoir trouvé rapidement une personnalité qui va répondre aux attentes de notre territoire.



Je regrette toujours un peu cette opposition entre la partie délégation de service public et la partie gérée en régie.

Me concernant, je n'y vois pas d'opposition.

Dans l'approche qu'a l'ADCI, par exemple, il y a une vraie volonté de ne pas être en doublon avec Le Cyrano et, au contraire, d'avoir une programmation complémentaire. C'est pourquoi cela me gêne toujours un peu d'avoir ces oppositions systématiques.

Il faut, me semble-t-il, plutôt raisonner en territoire.

L'offre là aussi de l'ADCI est Le Buxy à Boussy-Saint-Antoine, c'est le cinéma que nous avons sur notre territoire. Autrement, il faut se rendre à Carré-Sénart et dans des multiplex que vous connaissez, avec des tarifs qui ne sont pas les mêmes.

Il existe vraiment une offre pour tous les publics et cette opposition, à mon avis, n'est pas forcément justifiée.

Il faut que nous puissions raisonner sur une offre globale de territoire.

Il serait aussi envisageable d'imaginer d'autres projets par rapport au cinéma. Vous savez certainement que Le Buxy nécessite des investissements assez lourds et donc une réflexion est menée. Nous avons un territoire avec des axes qui nous permettraient de faciliter l'accès à ces centres de loisirs et là aussi nous pouvons imaginer un certain nombre de choses. Nous avons une Nationale 6 qui mérite d'être revue. Pourquoi ne pas imaginer des choses ici et là ?

Il faut plus raisonner de cette façon et pas forcément en opposition, même si évidemment Le Cyrano a complètement sa place. Vous avez raison de spécifier que c'est une particularité d'avoir un cinéma Art & Essai et nous souhaitons le conserver. La politique va toujours dans ce sens et nous nous sommes battus en ce sens vous le savez.

Selon moi, il faut plus aller dans cette direction que réellement dans l'opposition.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il s'agit d'un « donner acte ».

### **XIII. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE L'UCPA CONCERNANT L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES TROIS CENTRES AQUATIQUES**

---

**M. DAMIATI.**- Là aussi, il s'agit d'un rapport d'activité de l'année 2019 qui nous paraît loin.

Comme vous avez pu le voir et délibérer sur la délibération précédente, figure une petite erreur dans les documents qui modifie le résultat d'exploitation qui est, pour le coup, supérieur à la réalité. C'était important et je tenais à le préciser.

Vous avez les chiffres sous les yeux.

Il y a eu une baisse des recettes mais une augmentation de la fréquentation. Cela peut paraître particulier.

L'UCPA a identifié cette problématique et va lancer un audit pour comprendre le pourquoi du comment d'avoir une fréquentation en hausse mais des recettes en baisse. Quelque chose ne fonctionne pas forcément et donc ils vont pouvoir nous apporter un certain nombre de réponses à ces questions.

Il a également été évoqué le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). L'UCPA a pu en bénéficier et il était important de pouvoir l'indiquer dans les calculs par rapport à la subvention qui va leur être accordée.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.**- Sur un sujet connexe lié à l'UCPA, il avait été indiqué lors d'un de nos premiers conseils que deux des délégués de service public étaient éligibles pour demander à l'Agglomération des aides au titre de la période de confinement dont l'UCPA, et je crois que M. COLAS -qui n'est pas présent ce soir- y travaillait.

Il serait intéressant de savoir s'il a été donné suite à cette demande ou si les discussions sont toujours en cours.

**M. le PRÉSIDENT.**- Georges TRON a demandé la parole, puis Olivier CLODONG.

**M. TRON.**- Merci, Monsieur le Président.

À ce sujet, je souhaiterais dire un petit mot sur Aqua Sénart pour indiquer, et je n'apprends rien à Mickaël DAMIATI, qu'il y a d'une part la question pendante des travaux sur le hammam qui, me semble-t-il, devrait être derrière nous d'ici quelques semaines mais qui, en réalité, est un vrai sujet.

Je reçois beaucoup de Draveilloises et de Draveillois, de Montgeronnais et de Vigneusiens aussi qui me font la même remarque concernant cette offre qui n'est que théorique depuis maintenant plusieurs années.

Selon moi, il est bon ici de rappeler que même si la remise en service est prévue début novembre, cela nous a largement et longuement pénalisés et je connais beaucoup de gens, c'est peut-être une explication sur laquelle l'UCPA pourra se pencher, qui avaient pris des abonnements et qui ne les ont pas renouvelés à cause de cela.

D'autre part, il y a eu une révision des grilles tarifaires que nous avons évoquée. Je ne sais pas si c'est sur ce sujet-là que mon excellentissime ami Olivier CLODONG veut dire un mot, mais une problématique sur les grilles tarifaires se posait et, objectivement, la création d'un abonnement unique aquagym / aquabike a conduit beaucoup d'usagers à ne pas se réinscrire pour des questions qui sont liées justement au tarif puisqu'on passait de 500 € à la place de 320 € par an.

Je ne critique pas le principe d'avoir une révision tarifaire, de faire des modules un peu différents. Toutefois, des échos dont je dispose, il semble vraiment que cette problématique tarifaire, Michaël, soit à l'origine peut-être d'une partie des questions que tu t'es posées et que l'UCPA a décidé d'expertiser. Je souhaitais te le re-signaler pour qu'éventuellement nous puissions avoir quelque chose sur cet aspect.

Je termine en te disant qu'il y a pour l'UCPA et en particulier pour Aqua Sénart, un problème de propreté et de respect des mesures sanitaires qui est posé, avec des personnes qui paraît-il accueillent sans masque, des nettoyages de vestiaires et de douches qui sont relativement insuffisants ou en tout cas insatisfaisants, et un nombre de personnes dans les bassins qui ne permet pas la distanciation sociale.

Chacun pensera ce qu'il voudra mais chacun connaît mon amour invétéré de l'eau, sur le fait de se retrouver dans une piscine à la taille d'Aqua Sénart et ensuite de venir vous dire qu'il faut

la distanciation sociale mais à partir du moment où c'est une nécessité, je crois qu'il faut poser le problème en ces termes-là et c'est précisément ce que je fais.

Les piscines de petite couronne sont fermées et je me posais la question -nous aurons sans doute des éléments d'information au gré du temps-de savoir s'il n'y avait pas des dispositifs qui allaient ou devraient être pris pour restreindre l'accès aux cours pour les associations et les scolaires. Nous sommes dans une logique aujourd'hui qui aboutit à avoir d'une part une pression pour maintenir tous ces équipements en ouverture la plus large possible, mais simultanément une pression pour avoir un respect des mesures sanitaires, les deux étant relativement compliqués à concilier.

**M. CLODONG.**- Mon intervention va un peu dans le sens de ce qui a été dit.

Mickaël DAMIATI a rappelé les chiffres et les données pour 2019.

Le fait est que les chiffres, et j'ai bien regardé le rapport d'activité, varient en fonction des piscines et des sites eux-mêmes. Par exemple, sur la piscine de Yerres et pardon d'en parler, on note une vraie baisse de fréquentation et une vraie baisse d'inscriptions. Lorsque j'ai reçu plusieurs de nos administrés en mairie, le frein qui était systématiquement avancé était le tarif. Les élus yerrois avaient fait une remarque à ce sujet et d'ailleurs ils avaient voté contre les tarifs proposés lors du transfert de la DSP à l'UCPA.

Nous avons, me semble-t-il, un travail à mener en commun là-dessus et je souhaitais remercier Mickaël DAMIATI de le lancer et d'avoir commandé cet audit qui, je crois, nous sera utile à tous car l'évaporation du nombre d'utilisateurs de la piscine de Yerres est significative et il faut vraiment nous pencher sur ce sujet.

**M. DAMIATI.**- Je souhaite apporter quelques précisions suite aux propos de mes collègues.

En effet, je le disais tout à l'heure et vous avez certainement raison, la tarification mérite d'être revue et c'est la raison pour laquelle l'audit a été lancé et commandé. Rapidement, on peut s'apercevoir que les abonnements sont apparemment trop élevés pour susciter une réelle envie et une adhésion. Le travail va donc être lancé pour rectifier le tir et être en phase avec la demande.

Au sujet des propos de Georges TRON et du hammam, tu l'indiquais Georges, les travaux vont commencer incessamment et nous espérons qu'ils vont vite se dérouler. Nous allons surveiller de près la réalisation et la suite parce que c'est la suite qui sera nécessaire.

Sur la notion de propreté, j'entends les propos et ils vont être remontés.

Sur le port du masque, il n'y a évidemment pas de discussion, c'est obligatoire et cela fait partie des conditions d'hygiène.

Sur la propreté qu'on peut noter dans les vestiaires ou autres, là aussi il y a une vraie part de subjectivité parce que le travail est fait. Certes, il peut être encore mieux fait et il mérite d'être surveillé. Il n'y a encore une fois pas de discussion là-dessus. Mais c'est vrai qu'il suffit de passer après quelqu'un qui s'est changé, qui était un peu mouillé et dire que la cabine n'est pas nettoyée alors que le passage se fait régulièrement.

Pour fréquenter comme toi les piscines assez régulièrement, je vois le travail qui est effectué par les agents de ménage et, honnêtement, ils le font avec sérieux et avec répétition notamment dans ces conditions sanitaires. Il n'empêche que parfois on peut se retrouver dans une situation inconfortable parce que les choses ont été précédemment dans cette situation.

Nous allons faire remonter l'information et il faut toujours être, encore plus dans ces temps-là, vigilants à l'hygiène et à la propreté.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

En complément de ce que Michaël DAMIATI vient d'indiquer, nous partageons évidemment la question sur le hammam et vous savez que les abonnements sont prolongés d'autant. Normalement, c'est le 22 octobre et donc nous touchons au but pour la réouverture du hammam.

Mickaël DAMIATI a répondu sur les autres points.

Au sujet de la propreté, je suis aussi vigilant car j'ai eu l'occasion de constater, du temps où l'UCPA ne gérait que l'Aqua Sénart, que le niveau de propreté n'était pas adéquat. J'ai de temps en temps des alertes et j'ai le souvenir d'avoir eu sur ce sujet un échange assez « vert » avec le directeur général de l'UCPA en lui indiquant que je n'avais plus à traiter avec lui et qu'il prenait ses responsabilités désormais.

Je souhaiterais, notamment au vu du mail que nous avons reçu aujourd'hui, que vous passiez le message que la patience a ses limites. Il s'agit d'un mail concernant Yerres, sur un défaut de propreté et il faut que ce soit traité.

Je me suis énervé et cela m'arrive rarement, contre le DG de l'UCPA il y a 6 mois ou un an concernant des défauts de propreté qui ne sont pas acceptables en particulier sur des équipements aquatiques et particulièrement en ce moment.

Je vous remercie pour vos interventions qui font une piqûre de rappel.

#### **XIV. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOTHEVY CONCERNANT LES SALLES DE SPECTACLE – SAISON 2018-2019**

---

**M. DAMIATI.**- S'agissant du rapport d'activité SOTHEVY, encore une fois on parle de l'année 2019.

En quelques mots, cette saison a été bonne, avec une progression par rapport à la saison précédente et un nombre de spectacles plus élevé.

Sans être trop long sur ce qu'il s'est déjà passé en 2019, il est me semble-t-il intéressant de nous projeter dans l'avenir.

Dans le futur, en termes de recettes et de pertes, les choses devraient en théorie s'équilibrer.

Il va falloir être très vigilants car un certain nombre de spectacles ont été, soit annulés, soit reportés. C'étaient des spectacles qui étaient par nature déficitaires et donc cela crée un déficit en moins à notre délégataire. Parallèlement, il y a aussi eu des recettes en moins. L'aspect location de salle qui est également géré par la SOTHEVY a vu son activité s'effondrer, causant une perte de recettes.

Sur les années à venir, il va nous falloir être vigilants sur cet équilibre entre les spectacles déficitaires qui n'auront pas lieu ou qui ont été évités et les pertes de recettes liées à la gestion des salles, pour voir comment tout cela va s'équilibrer.

Les deux années à venir vont être essentielles et il va nous falloir suivre cela de près.

Comme nous avons pu trouver certaines solutions pour l'ADCI, il va également falloir faire preuve d'imagination et trouver des solutions pour la SOTHEVY. C'est d'ailleurs ce qu'a d'ores

et déjà fait la SOTHEVY, avec notamment l'annulation ou le report d'un certain nombre de spectacles pour toujours garder cet équilibre.

C'est la question de la culture dans son ensemble qui est posée, avec des moments qui ne vont pas être simples.

Cependant, les choses s'organisent pour éviter le pire et je pense que sur notre territoire nous avons de la chance puisque les salles ne sont pas encore fermées.

Nous sommes à la frontière de la petite couronne à laquelle Georges TRON faisait allusion. Mais, encore une fois, les salles ne sont pas fermées. L'entrée des salles est gérée par groupe et on peut se poser la question de voir autant de monde dans une salle. Sachez que tout est géré par groupe, les gens viennent par groupe et sont disposés pour éviter justement le mélange et la contagion.

Le monde de la culture aura besoin de l'ensemble des élus pour le soutenir et faire en sorte qu'il ne s'effondre pas.

C'est ce que je pouvais vous dire, mes chers collègues.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des interventions ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Effectivement, nous sommes en 2020 et l'ensemble du secteur souffre. Comme le rappelait M. DAMIATI, que ce soit le cinéma ou le spectacle vivant, l'ensemble du secteur culturel souffre des conséquences de la crise sanitaire.

Cependant, ce qu'il nous est demandé aujourd'hui, c'est bien de nous prononcer sur le rapport d'activité 2019 de la SOTHEVY, qui a remporté une délégation de service public de cinq ans dont c'était la première année d'exercice et c'est bien uniquement sur ce sujet que nous nous prononcerons.

Ce rapport d'activité 2019 montre, selon nous, toutes les limites de la délégation de service public dans le domaine culturel.

Ce qui marque dans le rapport d'activité de la SOTHEVY, c'est la profusion de tableaux chiffrés sans analyse et c'est l'absence d'ambition affichée pour la création de spectacles vivants sur notre territoire.

La SOTHEVY semble davantage rendre compte de la vente de loisirs comme de biens de consommation que répondre à des missions de service public et rendre accessible une offre culturelle de qualité.

Le rapport 2019 tente de convaincre par la répétition des chiffres d'une pertinence économique qui n'est pourtant pas démontrée et révèle de manière flagrante la déconnexion avec les préoccupations culturelles et sociales de chaque territoire de notre Agglomération.

Le budget, d'un point de vue économique, est d'environ 2,7 M€ et la subvention publique versée par notre Agglomération est de plus de 1,189 M€.

Les achats de spectacles représentent plus de 1 M€ en direct et les charges liées aux achats de spectacles, plus de 288 000 €. C'est bien supérieur à ce qui était prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel du cahier des charges, ou plutôt de la proposition suite à l'appel d'offres.

Alors même qu'elle semble être recherchée par spectacle, la rentabilité économique n'est pas au rendez-vous du fait d'une politique d'achats très contestable selon nous.

Le choix de gestion de la SOTHEVY semble être de privilégier une politique d'achats de spectacles onéreux, très chers, associés à des frais annexes élevés, qui ne soutient pas la création contemporaine artistique mais vient en renfort à des productions 100 % privées de l'industrie du divertissement.

Ainsi, l'activité « spectacles » est déficitaire de 300 000 € : 13 spectacles seulement sont bénéficiaires et parmi les plus déficitaires nous pouvons noter : David Halliday (-19 000 €) ; Vital (-17 000 €) ; Patrick Fiori (-14 000 €) ; Christophe Willem (-10 000 €) ou encore des pâles copies d'originaux comme ABBA Mania (-11 500 €) ; Birkin / Gainsbourg (-13 257 €).

Est-il logique que l'argent public serve à financer ce type de grosses productions de variétés ?

Les abonnements souscrits baissent pour la deuxième année consécutive et aucune analyse n'en est faite dans le rapport. La politique d'abonnement et sa lisibilité ne sont même pas questionnées.

La fréquentation baisse également de 5 %, malgré des taux de remplissage artificiellement dopés par des braderies de billets organisées 48 heures avant les spectacles pour faire du chiffre. La raison avancée dans le rapport de la baisse de fréquentation n'est pas recevable -ce serait à cause de l'augmentation de la jauge- et aucune autre analyse pertinente ne vient l'étayer.

Quelle analyse sur la grille tarifaire et les prix très élevés des spectacles ?

Nous contestons les choix de gestion de la SOTHEVY pour leurs conséquences politiques, culturelles et sociales sans qu'il en soit démontré un véritable avantage économique.

D'un point de vue culturel, dans ce rapport la programmation n'est pas défendue comme un tout mais comme une juxtaposition de produits sur-linéaires dont on rend compte uniquement financièrement : qu'en est-il de l'artistique, de l'humain, de la rencontre qui se sont passés ces soirées-là sur le Val d'Yerres Val de Seine ? Qu'est-ce qui a plu, moins plu, déçu, fait débat, surpris ?

Comment se remplissent les missions de service public ?

Ce rapport d'activité répond très partiellement à cette question uniquement sur la partie éducation artistique et culturelle, et encore, on reste sur notre faim en termes de narratif sur le projet.

Quel est l'objectif visé ?

Donner à une minorité de personnes privilégiées économiquement et habituées des salles de spectacle y compris à Paris, ce qu'elle attend ?

Partager des grands noms, du vu à la télé ?

Faire découvrir de nouvelles propositions artistiques ?

Quelle est la position vis-à-vis du soutien à la création contemporaine ?

D'un point de vue social, quelle est l'analyse de la diversité du public ?

Il nous manque des données sur l'origine géographique des spectatrices / spectateurs, leur âge et leur catégorie socioprofessionnelle. Ce serait intéressant de les avoir.

Il y a certes quelques actions pédagogiques cantonnées à partir de la page 71, mais qui semblent quand même bien modestes au regard des potentialités du territoire.

Quelles actions sont mises en place pour aller vers de nouveaux publics, plus éloignés des lieux de culture ?

Plutôt que de brader des spectacles au dernier moment, ne serait-il pas, par exemple, pertinent de réserver quelques places à attribuer via les centres sociaux ?

En conclusion :

Sur la forme, ce rapport d'activité 2019 est très axé sur du quantitatif. Il manque l'analyse et les perspectives.

Sur le fond, cette première année d'activité du nouveau contrat de cinq ans met en évidence le manque de diversité de l'offre culturelle, le manque de soutien à la création artistique, des prix trop élevés et un déficit d'actions à destination des publics les plus éloignés de la culture.

Une programmation moins onéreuse et plus créative, avec des productions issues de compagnies soutenues par les pouvoirs publics notamment, permettrait à la fois des tarifs plus abordables pour que ce soit vraiment accessible à tous, et d'avoir les moyens humains d'un meilleur ancrage territorial afin d'aller vers les publics les plus éloignés.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. J'imagine que Mickaël DAMIATI souhaite réagir ?

**M. DAMIATI.**- Madame CIEPLINSKI, je n'ai pas préparé aussi bien que vous ma réponse, simplement j'ai pris quelques notes, si vous permettez, pour apporter mon point de vue.

Le débat sur la culture peut parfois être un peu stérile. Encore une fois, pourquoi opposer le quantitatif au qualitatif ? Pourquoi opposer la DSP au service public ? Me concernant, je ne partage pas forcément votre opinion.

Tout d'abord, il faut répondre aux attentes de nos concitoyens. Et quand on voit le taux de remplissage, même si vous dites que ceux-ci sont parfois masqués -je veux bien que parfois à la fin on puisse compléter mais j'imagine que les salles sont réellement remplies-, cela correspond bien aux attentes de nos concitoyens.

Il existe une véritable satisfaction et fierté de pouvoir profiter d'une offre culturelle riche et diversifiée sur notre territoire. La preuve en est que les adjoints en charge de la culture participent à cette programmation, donnent leurs points de vue, leurs volontés qui correspondent à celles des villes et, en général, la SOTHEVY se charge de répondre à ces exigences.

Vous aurez remarqué que sur notre territoire nous avons une diversité d'offres culturelles, allant du théâtre à tous les spectacles que vous avez cités et qui donnent, comme me le souffle ma collègue Sylvie CARILLON, une grande satisfaction. Souvent, je vois des sourires et des yeux plutôt pétillants et un public divers et varié.

Vous avez parlé de la création. Là aussi, je ne peux pas forcément entendre ce que vous dites puisque nous avons lancé un certain nombre de choses comme l'opéra et les différents artistes qui sont en résidence dans nos théâtres. Là aussi, de belles actions sont mises en œuvre. Qu'il faille les développer, je vous rejoins ; utiliser encore plus nos équipements, oui ; avoir des troupes qui veulent s'installer, être en résidence et les aider, oui. Seulement, aujourd'hui nous n'avons pas forcément de demandes et si c'était le cas, nous pourrions me semble-t-il y répondre de façon favorable.

Concernant l'offre culturelle au grand public, nous avons la volonté de développer un festival, qui malheureusement s'est un peu arrêté à cause de la situation sanitaire. Je reprendrai un exemple et là aussi cela a été annulé : celui des Feux de la Rampe. C'est le meilleur exemple puisqu'il partageait ces spectacles de rue, ces spectacles populaires qui étaient ouverts au plus grand nombre, avec des tarifs attractifs. Ces spectacles étaient jusqu'à présent encore programmés et, malheureusement, ils ont été annulés pour les raisons que vous connaissez.

Vous avez parlé de déconnexion et de tarification.

La culture, et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, n'a pas vocation à être rentable. Ce n'est pas son but. Il faut donc parfois admettre qu'il y ait des déficits et l'idée est de pouvoir les équilibrer avec des spectacles rentables et parfois des spectacles qui ne le sont pas.

Je ne suis pas certain qu'un spectacle qui rapporte de l'argent soit forcément mauvais ni qu'un spectacle qui soit très déficitaire soit forcément bon. Ce n'est pas mon approche, et là aussi je vous rejoins quand vous parliez de créativité et d'originalité. Nous essayons, encore une fois, d'avoir cette offre diverse et variée et cette programmation assez importante.

Concernant la pédagogie, un certain nombre d'actions sont aussi mises en œuvre. Sur la volonté de les développer et de nous en donner les moyens, il y a là aussi un travail à mener qui demande du temps et un certain nombre de ressources. Toutefois, des choses sont déjà là et sont déjà lancées. Des écoles sont venues voir ces artistes en résidence et cet opéra. J'en parle en connaissance de cause, puisque c'est une Crosnoise qui l'a lancé. L'accès à l'opéra n'est pas acquis à tout le monde. Au même titre que le projet DEMOS, il s'agit d'ouvrir cette culture et de permettre aux gens qui en sont un peu éloignés de pouvoir y accéder de façon un peu plus aisée.

Le dernier point que je retiens et une fois n'est pas coutume je le partage avec vous, c'est peut-être de réserver une partie des places à des personnes en difficulté, à des centres sociaux. Mais là aussi, c'est toujours une difficulté parce que combien de places, pourquoi, qui est plus vulnérable que l'autre ? Il serait intéressant de lancer le débat et de mener une réflexion sur ce point.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vais apporter un complément et réagir à une question que Georges TRON me posait en privé mais qui vous concerne tous, s'agissant des saisons 2020 et 2021.

Je souhaiterais dire à Mme Céline CIEPLINSKI que je l'ai déjà entendue plus mesurée et plus juste dans ses propos. C'est vrai que nous avons une politique d'achat de spectacles populaires, mais elle répond à une demande qui ne doit pas être dénigrée comme elle a pu le faire, et qui rencontre son public comme cela a été très bien dit par Michaël DAMIATI. Des efforts sont aussi réalisés par l'Agglomération, au travers notamment de cette belle idée de festival que nous espérons voir aboutir prochainement.

S'agissant des questions plus techniques, la donnée sur l'origine des spectateurs figure dans le rapport. Si vous ne l'avez pas trouvée, nous pourrions vous la transmettre. En revanche, lorsque quelqu'un se rend à un spectacle, on ne lui demande pas sa catégorie socioprofessionnelle ou des éléments qui sont liés à son statut. À mon avis, on irait un peu au-delà de ce que les règles de la CNIL nous imposent.

Des politiques sociales sont évidemment conduites au travers notamment du partenariat avec Cultures du Cœur et les centres sociaux, pour que le public qui est éloigné de la culture puisse participer à ces spectacles.



Je parle sous le contrôle de Mickaël DAMIATI, je pense que nous serions -et c'est la force du partenariat avec la SOTHEVY-dans l'incapacité d'avoir une programmation telle que nous l'organisation sur le territoire avec tout simplement des tournées. Nous avons des tournées à des prix qui sont certes élevés, mais c'est aujourd'hui le marché du spectacle qui est ainsi, avec des prix qui sont peut-être moins élevés dans notre Agglomération parce que la SOTHEVY généralement fait tourner des spectacles entre Longjumeau et notre territoire sur plusieurs salles.

La SOTHEVY arrive non seulement à faire tourner des artistes à un moindre prix, mais aussi à avoir une commercialisation plus agressive avec un taux de remplissage qui est élevé, ainsi qu'une politique de location de salles que nous serions bien incapables de conduire. Si vous avez vu les résultats en matière de location de salles, ce sont 250 000 € de recettes en 2019 parce qu'ils ont des partenariats etc. et je crois que cela participe aussi du financement de la culture d'avoir ce type de location.

La saison 2019-2020 a été compliquée. Nous nous en sommes sortis parce que, compte tenu des décisions de confinement, toutes les annulations de spectacles se sont opérées sans coût pour la SOTHEVY et pour l'Agglomération. Les frais de structure de la SOTHEVY ont aussi été compensés par les décisions prises par l'État au niveau national. À l'occasion d'un échange rapide avec le directeur de la SOTHEVY, ce dernier m'a indiqué que l'ensemble de ses charges étaient couvertes par les mesures État.

S'agissant de la saison 2020-2021, aujourd'hui le taux de remplissage des spectacles est équivalent à celui de la saison dernière, ce qui montre que le public a confiance. Mais il a confiance aussi parce qu'on lui garantit le remboursement en cas d'annulation.

La jauge des spectateurs est actuellement à 1 000 en Essonne mais elle risque d'être réduite.

J'en profite pour demander aux maires de nous retrouver en fin de séance pour échanger, avant une réunion que j'ai avec le Préfet demain, sur d'éventuelles mesures sanitaires sur le territoire. En effet, vous avez remarqué que les courbes malheureusement repartent à la hausse en Ile-de-France, y compris sur notre territoire. Il y a fort à parier qu'il y ait un pic début novembre, avec à nouveau des situations tendues dans les hôpitaux et donc sans doute des restrictions d'ouverture au public et sans doute des questions d'annulation qui vont se poser.

Là encore, dans les mêmes conditions, dès lors que l'État interdit un spectacle pour 100 spectateurs, si la jauge du CEC est de 1 000, c'est l'annulation automatique et on rentre dans le même cas de figure que sur la saison dernière. Pour répondre à la question que me posait Georges TRON en aparté, je ne sais pas si les mesures prises par l'État à l'issue du confinement permettront de couvrir les charges fixes dans les mêmes conditions sur la saison 2020-2021. Il y a là potentiellement un risque, qui est inhérent au contrat qui nous lie à la SOTHEVY sur cinq ans.

Notre responsabilité à tous, me semble-t-il, est de faire en sorte que la vie sociale puisse se poursuivre en dépit de la crise sanitaire, tout en respectant les mesures que la situation impose.

Nous avons bien débattu de ce rapport.

Il y a, me semble-t-il, une vraie différence d'appréciation sur la politique culturelle menée sur le territoire et j'entends que vous souhaiteriez des choses différentes.

Des choix politiques sont faits, sont assumés et c'est bien aussi -c'est la démocratie-que chacun puisse s'exprimer.

Ce rapport a été examiné et donc nous passons aux deux dernières délibérations qui sont présentées par Pascal ODOT. Le premier concerne les modalités de rémunération des intervenants participant au projet DEMOS dont je vous ai dit deux mots en introduction.

## **XV. MODALITES DE REMUNERATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT AU PROJET DEMOS**

**M. ODOT.**- Il s'agit effectivement du projet DEMOS que vous avez évoqué en début de séance, Monsieur le Président.

C'est un beau projet.

Sous l'égide de la Philharmonie de Paris, le projet DEMOS permet à des enfants issus essentiellement des quartiers Politique de la Ville d'avoir accès à la musique classique.

Ce projet est d'une durée de trois ans et concerne 105 enfants de la Communauté d'Agglomération, au travers de la création d'un orchestre.

Les livrables seront des concerts donnés par ledit orchestre.

Si le projet est placé sous l'égide de la Philharmonie qui coordonne au niveau national le plan DEMOS, les intervenants spécialisés qui ont besoin d'être recrutés pour encadrer le projet, à savoir des danseurs, des chanteurs, des musiciens et un chef d'orchestre sont rémunérés par la Communauté d'Agglomération.

Ces intervenants ont des profils différents et dans un souci à la fois de clarté, de simplicité et surtout d'équité, nous proposons de définir un cadre de rémunération commun aux intervenants extérieurs qui soit aligné sur le taux de rémunération pratiqué par la Philharmonie, à savoir :

- Pour les intervenants musiciens, chanteurs et danseurs : 33 € bruts / heure ;
- Pour le chef d'orchestre : 80 € bruts / heure.

Nous proposons aussi au Conseil d'approuver le fait que les évolutions éventuelles des barèmes Philharmonie seront appliquées aux barèmes de rémunération de nos intervenants extérieurs.

La commission Ressources s'est réunie le 24 septembre et a émis un avis favorable.

Le Comité Technique s'est réuni avant-hier et a émis aussi un avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des interventions ?

**Mme CIEPLINSKI.**- En général, nous ne souhaitons pas nous prononcer et nous votons abstention pour des décisions de gestion par l'exécutif. Néanmoins, compte tenu de ce projet que nous soutenons particulièrement, que nous considérons comme un beau projet pour les 105 enfants des quartiers prioritaires de la ville et l'accès à la musique, exceptionnellement nous allons voter favorablement cette délibération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci à vous. Nous nous dirigeons donc potentiellement vers une unanimité, ce que nous allons vérifier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

## **XVI. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE**

**M. ODOT.**- Il s'agit de la suite logique du point précédent parce que le tableau modifié que nous vous proposons d'adopter a deux objets :

- La création de postes qui vont servir de supports à l'accueil des intervenants extérieurs du projet DEMOS. Il s'agit de contrats de projet et donc de postes qui correspondent à des besoins non permanents.

C'est une trentaine de postes.

La quotité horaire d'intervention va de l'intervention ponctuelle à une quotité hebdomadaire de 12 heures.

Ils sont destinés à accueillir tous les intervenants extérieurs encadrant les enfants qui feront partie du projet DEMOS.

- La création d'un poste d'administrateur territorial à temps complet destiné à accueillir le Directeur Général des Services.

**M. le PRÉSIDENT.**- Point sur lequel je reviendrai.

Y a-t-il des interventions ? (*Réponse négative*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons terminé notre ordre du jour.

#### ► QUESTIONS ORALES

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ai une ultime information à vous communiquer et surtout quelques questions orales qui m'ont été adressées. D'ailleurs, à ce sujet, qu'est-il prévu au Règlement Intérieur ? On me souffle que le Règlement Intérieur n'est pas adopté et que nous l'aborderons la fois prochaine.

Je trouverais intelligent que nous puissions avoir des questions orales qui soient écrites et des réponses écrites, et qu'elles puissent être transmises à l'ensemble des membres.

Quatre questions sont posées par le Groupe Rassemblement de Gauche et Écologiste.

La première question concerne la mise en œuvre du PCAET sur le territoire.

Nous avons adopté le PCAET le 3 juillet 2019.

Ce Plan a fait l'objet d'abord d'un diagnostic qui est établi. C'est un document de 140 pages, que nous pouvons adresser à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, qui concrètement montre l'exposition de notre territoire notamment aux énergies fossiles, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la construction du parc de logement principalement avant les années 70.

Ce diagnostic montre par ailleurs que nous avons un risque lié au changement climatique et notamment au risque d'inondation qui est augmenté sur le territoire.

Il montre un côté positif qui est notre véritable capacité de production sur le territoire, notamment au travers de la géothermie mais ce n'est pas une surprise pour tous ceux qui connaissent un peu le territoire.

Aujourd'hui, le diagnostic est donc établi.

Il devait y avoir au mois de mars 2020 et vous comprenez que les réunions n'ont pas pu se tenir, cinq ateliers. Il va donc falloir mettre à jour.

Les prochaines étapes concernent la stratégie territoriale qu'il faudra adopter au Conseil Communautaire, puis un programme d'actions pluriannuelles et nous espérons établir tout cela d'ici la fin 2021 s'il n'y a pas de mauvaises surprises sanitaires.

Nous allons donc, après la phase de diagnostic qui a été réalisée, engager une phase de concertation et d'élaboration de la stratégie territoriale. C'est typiquement un sujet qui pourrait également faire l'objet de deux, trois réunions en commission -je parle sous le contrôle de Sylvie CARILLON-, avec des points d'étape réguliers tout au long de l'année 2021.

**M. SELLAMI.**- Je souhaiterais un point de compréhension suite à ce que vous venez d'indiquer. Qu'est-ce qui a été adopté techniquement ? Car j'ai trouvé l'adoption d'une déclaration d'intention de lancement d'un PCAET par l'Agglomération le 27 juin 2019.

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui.

**M. SELLAMI.**- Vous indiquez que le diagnostic a été adopté donc il était préalable...

**M. le PRÉSIDENT.**- Non, le diagnostic a été établi. Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'adoption.

Une fois que l'Agglomération a décidé le lancement de son PCAET, un marché a été lancé pour établir un diagnostic et donc ce dernier a été établi.

**M. SELLAMI.**- Il l'a été entre le mois de juin et...

**M. le PRÉSIDENT.**- Exactement. Et au mois de mars, au moment où nous devons engager des concertations, il y a eu la Covid et donc nous n'avons pas pu les tenir telles qu'elles étaient prévues. Il nous faut reprendre maintenant le chantier.

**M. SELLAMI.**- Effectivement, si le diagnostic peut nous être diffusé...

**M. le PRÉSIDENT.**- Bien sûr.

**M. SELLAMI.**- Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- La deuxième question porte sur le Conseil de Développement.

Lors du prochain Conseil Communautaire, le 10 décembre, nous vous proposerons des choix car nous sommes en train de le constituer.

Je l'ai demandé aux maires, mais la question peut se poser aussi pour vous. Si vous avez le nom de personnalités du territoire qui seraient susceptibles de composer ce Conseil de Développement, ce sera avec plaisir.

Nous avons eu l'occasion, lors d'un Bureau Communautaire, d'évoquer la composition et surtout la stratégie qu'il faudrait confier à ce nouveau Conseil de Développement, avec l'idée sans doute de lui attribuer un périmètre d'action qui se rapproche de celui d'un Conseil Économique, Social et Environnemental à l'échelle nationale.

C'est M. Damien ALLOUCH qui, comme vous le savez, est chargé de cette question et nous avons demandé aux maires de nous remonter un certain nombre de candidatures potentielles.

J'espère que nous pourrons, lors du prochain Conseil Communautaire, vous faire un point précis de la situation sur ce Conseil de Développement.

La troisième question est la suivante. Vous nous demandez de faire un point d'actualité sur la situation de gestion du SIREDOM et sur les éventuelles conséquences sur la qualité de service et les coûts pour les usagers.

Je ne sais pas si vous abordez au travers de votre question le récent changement de gouvernance du SIREDOM.

Au moment où je vous parle, je ne suis malheureusement pas en capacité de vous donner des éléments complémentaires par rapport aux échanges que nous avons pu avoir au Conseil du mois de juin, au cours duquel nous avons voté les taux de TEOM pour l'année 2020.

Vous savez qu'un nouveau Président a été élu en la personne d'Olivier THOMAS il y a une semaine. Au-delà de cette élection, il n'y a pas eu d'élection des postes de Vice-Présidents. Cette réunion doit se tenir dans les tout prochains jours.

J'ai eu un échange avec le Président sur ses intentions en matière de stratégie, de politique des déchets mais aussi de gouvernance, pour voir de quelle manière les différents territoires du département pouvaient être représentés.

Je vous propose de vous faire un point plus précis lors du prochain Conseil Communautaire notamment sur la gouvernance. Étant entendu que sur la gestion, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes est en cours. En tant que Président de l'Agglomération, j'ai été destinataire d'un rapport provisoire au début du mois de juillet. Il n'est pas communicable et je ne peux pas faire état de ce qui figure dans ses premières conclusions.

Je peux simplement vous indiquer qu'à la suite de ce rapport provisoire, il y a eu un premier échange entre les Agglomérations et le Président précédent puisqu'un certain nombre de questions se posent sur le périmètre d'intervention du SIREDOM et de l'ensemble des politiques publiques qu'il conduit, au-delà d'un certain nombre de questions financières qui sont aussi posées.

Ce rapport, je suppose, sera rendu public au début de l'année prochaine et j'ai cru comprendre que le nouveau Président du SIREDOM entendait appliquer scrupuleusement les conclusions de ce rapport.

J'ai eu l'honnêteté de vous le dire lorsque nous avons abordé le sujet au mois de juin dernier, des difficultés de gestion et des problèmes de trésorerie ont justifié une augmentation de la TEOM cette année, et il est fort à parier que celle-ci ne soit pas suffisante par rapport au redressement nécessaire de ce Syndicat.

Vous savez qu'historiquement notre territoire, qui pèse pour 10 % de la population et donc sans doute du volume de déchets, n'est représenté que par trois délégués sur 175 et que dans la gouvernance nous pesons peu.

Tout le travail que j'ai pu réaliser, cette fois-ci en tant que Président de Département, c'est d'essayer de faire prendre conscience que nous avons tous une responsabilité par rapport à la gestion de ce Syndicat de déchets et que chaque territoire devait veiller à ce que les membres qui siègent au SIREDOM soient des membres engagés dans sa gestion, pour éviter que des décisions soient prises sans être assumées collectivement. C'est le sujet, car des délibérations

qui ont été présentées par le passé, si j'ai bien compris, ont été adoptées sans qu'il y ait vraiment de débat sur les conséquences de ces décisions.

C'est pourquoi il faut qu'aujourd'hui la gestion soit davantage assumée.

Nous avons eu de nombreuses discussions entre maires sur le sujet et je peux vous assurer que nous souhaitons participer plus activement à la gouvernance de ce Syndicat dans lequel nous n'avions plus de Vice-Président. Je peux aussi vous assurer que nous prendrons les mesures qui s'imposent pour assurer un meilleur service, pour participer aux politiques de réduction des déchets, mais aussi pour gérer tout cela au meilleur coût dans un contexte législatif qui est aussi très mouvant. En effet, vous savez que dans les années qui viennent il va y avoir une très forte augmentation des taxes notamment sur les déchets enfouis, qui risque d'impacter assez fortement l'utilisateur.

Il faut vraiment que nous opérons un virage, le SIREDOM, l'Agglomération et nos citoyens, sur la politique des déchets.

Nous avons un important travail à mener, et je crois que nous l'avons abordé un peu au travers de votre première question à Sylvie CARILLON en ouverture de séance. C'est un chantier compliqué auquel nous allons nous atteler.

Je vous propose de vous faire un point en ouverture de la prochaine séance notamment sur l'aspect de la gouvernance, sur ce point-là.

**M. TRON.**- J'adhère, Monsieur le Président, à vos propos.

Je souhaiterais souligner deux choses en complément parce que j'y tiens beaucoup et que je les regarderai avec beaucoup de soin.

La première chose, vous l'avez évoquée, c'est la problématique de la gouvernance.

Une nouvelle équipe va arriver.

La gouvernance se confond souvent, et c'est assez expliqué, avec l'exécutif. Et en fait, on pense que l'exécutif c'est la gouvernance, sauf que l'exécutif c'est la gouvernance avec une représentativité qui est le vrai problème.

Vous avez rappelé que nous étions très minoritaires. Je vous précise que les communes du nord de l'Essonne constituent à peu près les deux-tiers des déchets et que nous représentons dans le nord de l'Essonne à peu près un tiers des droits de vote. La dé-corrélation qui existe entre le tonnage et le droit de vote est une évidence, et ce n'est pas faire injure à qui que ce soit et en particulier au nouveau Président de dire que, pour moi, un des points fondamentaux sera celui-là. Nous nous retrouvons dans des assemblées qui ne garantissent pas -la preuve !- une pérennité de l'exécutif en place et il y a un vrai sujet qui est corrélé par rapport à cette réelle déconnexion.

La deuxième chose sur laquelle je souhaite dire un mot est la suivante, et c'est d'ailleurs un propos qui a été tenu par ce Président nouvellement élu comme il l'était par son prédécesseur donc cela me permet de ne pas faire de distinguo. Je fais partie de ceux qui sont très frappés, sur la base de déclarations qui ont été faites par Olivier THOMAS, de cette mise en cause des communautés d'agglomération.

Vous noterez, et ce n'est pas un propos que je lui reproche d'avoir tenu, que dans sa déclaration -que j'ai lue dans un média qu'il est facile de retrouver- il a indiqué qu'il se posait véritablement un problème de régularité de paiement des communautés d'agglomération, qui est un argument que son prédécesseur avait utilisé plusieurs fois et qui visait, en gros, à expliquer les difficultés

financières du SIREDOM par le fait que les communautés d'agglomération ne paient pas ce qu'elles doivent.

Des chiffres ont circulé sur le sujet et je vais me contenter de dire que j'ai en tête celui de 7 M€. Est-ce le bon, ou pas ? Je ne sais plus, car j'ai entendu 4, 7 et 11. Je souhaite souligner qu'il se pose une vraie problématique par rapport à cela.

Étant donné qu'il va y avoir une nouvelle équipe, il faut vraiment que nous abordions ce dossier avec la volonté de prospectives, vous l'avez rappelé au regard des nouvelles réglementations, mais aussi que nous soyons très concrets et très précis sur la façon dont nous allons devoir gérer la situation existante parce que nous avons voté des augmentations qui étaient assez lourdes lors de notre dernier Conseil Communautaire, et je crains effectivement comme vous l'avez indiqué que nous soyons conduits à en revoter d'autres assez prochainement.

**M. DAMIATI.**- On parle beaucoup du SIREDOM et c'est normal puisque l'élection est assez récente, avec le changement du Président et de gouvernance comme vous venez de le citer. Toutefois, je souhaite apporter quelques précisions sur l'autre syndicat par rapport à la gestion de nos déchets qui est le SIVOM.

Nous rencontrons un certain nombre de problématiques avec le SIREDOM et, encore une fois, loin de moi l'idée de faire le jugement de quoi que ce soit ni même du syndicat ni de sa gestion ni de son Président. Néanmoins, je souhaiterais noter que sur notre territoire nous avons ce syndicat qui est le SIVOM, le seul syndicat d'Ile-de-France à disposer d'un méthaniseur.

Vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Président, d'une taxe qui allait évoluer avec les déchets à enfouir. C'est vrai. D'ailleurs, c'est même en théorie interdit. Malheureusement, dans les faits, c'est encore trop réel.

Des accords ont été signés entre le SIVOM et un autre syndicat, le SMITOM-LOMBRIC, justement pour réussir un vrai partenariat d'échanges de déchets avec, pour une part, la création de méthane au sein de la déchetterie de Varenne-Jarcy et, pour une autre part, des volumes qui sont renvoyés au SMITOM-LOMBRIC pour être brûlés (et non enfouis) permettant la création de chaleur.

C'est un vrai sujet.

**M. CARRÈRE** évoquait la gestion des syndicats et l'accès notamment aux déchetteries, cela fait partie de ces grands sujets.

Ce soir, je tenais à noter le bon fonctionnement du SIVOM et une baisse des tarifs, même si elle est symbolique.

Nous espérons que dans les années suivantes, la gestion sera aussi bonne et que nous pourrons réellement travailler avec le nouveau syndicat et la nouvelle gouvernance à venir au SIREDOM.

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ai vu hier Guy GEOFFROY lors des Assises de la Biodiversité à Massy et je lui ai indiqué effectivement cet objectif important d'une meilleure coopération entre le SIVOM et le SIREDOM, notamment pour le traitement de déchets verts.

La quatrième question concerne le déploiement de la 5G : *« Nous souhaiterions savoir si un diagnostic et des relevés ont été réalisés sur notre territoire, permettant ainsi d'obtenir une cartographie des zones déjà particulièrement exposées et nous souhaiterions qu'une information soit faite en direction de la population. Il nous semble important de connaître la*

*position de l'exécutif sur ce déploiement et son accompagnement sur le périmètre de l'Agglomération. ».*

Il existe une cartographie qui, sauf erreur de ma part, est accessible à n'importe quel citoyen : il s'agit du site de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques), qui publie les mesures qui sont effectuées sur toutes les antennes du territoire.

J'invite les élus communaux à vérifier -et nous pouvons aussi le faire au niveau de l'Agglomération- les dates au cours desquelles les derniers contrôles ont été effectués.

Sauf erreur de ma part, nous disposons d'un instrument de mesure de ces antennes qui nous permet de vérifier le niveau d'émission de chaque antenne. Je me souviens, il y a un an ou deux, de vérifications qui avaient été effectuées sur les communes de Montgeron, de Yerres et donc nous pouvons parfaitement faire tourner cet instrument de mesure pour vérifier les niveaux d'émission sur chacun des territoires.

C'est un sujet que nous pouvons inscrire à l'agenda du Bureau Communautaire pour indiquer de quelle manière cela se situe.

Nous n'avons pas encore eu, en Bureau Communautaire, de discussions concernant la 5G.

Vous conviendrez que le sujet est éminemment politique mais aussi scientifique, et je pense que ce sont des questions sur lesquelles il faut avant tout nous baser sur la science, même si je ne nie pas la dimension politique du déploiement de ce type d'objet, mais qui sont assez éloignées des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Les maires y sont, j'imagine, davantage sensibles compte tenu à la fois de leur proximité avec la population mais aussi de leurs compétences de pouvoir de police et de l'urbanisme, puisque ce sont les services de l'Urbanisme de chacune des communes qui sont saisis des projets d'implantation d'antennes, sans d'ailleurs que les maires disposent généralement du pouvoir de dire non étant donné que ce sont des déclarations principalement et que les pouvoirs des maires sont extrêmement ténus.

Sur ce sujet, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en parler à l'échelle communautaire. C'est vrai que la question de la 5G va se poser prochainement et j'imagine d'ailleurs que des appréciations peuvent être différentes entre les maires du territoire sur une question comme celle-ci. Toutefois, je trouverais utile que nous puissions avoir un petit temps de débat.

Pour répondre à votre question, je ne pense pas qu'il rentre dans le rôle de l'Agglomération d'avoir une position forcément sur ce sujet en tant qu'Agglomération.

Que nous fassions progresser le débat citoyen notamment, si d'aventure nous avons la faculté d'organiser un échange citoyen avec un scientifique qui explique l'intérêt et, un autre, les risques potentiels de la 5G pour avoir un débat éclairé sur la question, l'Agglomération pourrait tout à fait être à même de porter ce genre d'initiative. Autrement, je ne pense pas que nous ayons vocation à prendre position sur un sujet de cette nature. Mais je vous propose d'avoir d'abord un échange avec les maires sur la question.

Avant de vous quitter, j'ai une dernière annonce importante à vous faire qui concerne notre Directeur Général des Services, Cédric SENLY, dont vous avez compris au travers de la dernière délibération qu'il va, après 19 années sur le territoire (à la ville d'Yerres et à la Communauté d'Agglomération), partir vers de nouveaux horizons puisqu'il rejoindra à la fin du mois de novembre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la ville de Meaux pour y exercer les fonctions de Directeur Général des Services.



C'est une page importante qui se tourne pour la vie professionnelle de Cédric SENLY, mais c'est aussi une page importante pour la vie de notre Agglomération tant il a joué un rôle d'abord dans le Val d'Yerres et ensuite dans l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

Je me devais de vous informer de son départ aujourd'hui puisque c'est son dernier Conseil communautaire.

Vous serez évidemment conviés, si les conditions sanitaires le permettent, à un moment de convivialité au cours duquel je ferai son panégyrique. Je n'ai pas tous les éléments sous les yeux et, uniquement de tête, j'aurais du mal à dresser la liste de tout ce qu'il a pu faire ou ne pas faire d'ailleurs aussi, au sein de l'Agglomération. (*Sourires*)

Je souhaitais dès à présent, en votre nom à tous, le remercier.

(*Applaudissements*)

**M. le PRÉSIDENT.**- Cédric SENLY a vécu des moments intéressants dans la vie de notre territoire, qui montrent que la direction d'une collectivité n'est pas toujours un long fleuve tranquille. À chaque fois, il l'a fait en gardant son rôle et en ayant cette capacité d'expertise qui, me semble-t-il, a été appréciée de tous.

Je vous informe de l'arrivée, le 7 décembre prochain, d'un nouveau Directeur Général des Services, en la personne de Laurent BACQUART, qui est actuellement Directeur Général Adjoint de l'EPT 12 (Grand-Orly Seine Bièvres) et qui exerce aussi la mission de Secrétaire-Général du Syndicat des Directeurs Généraux de l'Ile-de-France.

Laurent BACQUART a une grande expérience du monde des intercommunalités et je le présenterai au Bureau Communautaire, pour la première fois, la semaine prochaine.

Notre prochain Conseil Communautaire sera son baptême du feu puisqu'il arrive le 7 décembre et que notre prochaine séance est le 10. Néanmoins, je vous demande dès à présent de lui réserver le meilleur accueil.

Comme je l'ai indiqué, nous organiserons après les vacances de la Toussaint, pour Cédric SENLY, un moment convivial qui, je l'espère, pourra se tenir. D'ici là, je vous souhaite une bonne fin de soirée, une belle nuit et je vous donne rendez-vous le 10 décembre, et en commission avant.

Merci à vous.

(*La séance est levée à 21 h 30.*)

Le.....

**Le secrétaire de séance**

Madame Sylvie DONCARLI